

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2023-04-02

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-trois,  
En exercice : 10 Le trois juillet, à vingt heures,  
Quorum : 6 Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique et au  
Présents : 8 nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence  
Pouvoirs : 2 de Madame Valérie ARNAVON, Maire.  
Votants : 10

Date de convocation : Présents : ARNAVON Valérie, CROZIER Claudine, EHRHARD Philippe, GALLAS  
27 juin 2023 Michel, LEBORNE Bernard, LLABRES Pierre- Alexandre MORETTO Alfred,  
VERNET Emilie.

Secrétaire de séance : Représentés : M.COUTELIER (pouvoir à M. LLABRES), M. GAYET (pouvoir à  
M. EHRHARD Mme ARNAVON)

### OBJET : Tarifs des concessions funéraires

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 2223-13 et L2223-14

**VU** le règlement du cimetière adopté lors de cette même séance,  
Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la commission « Bâtiments » s'est réunie pour travailler sur un règlement du cimetière communal.

La commission a fait le choix des durées de concessions : dans le cimetière 30 ou 50 ans et au Columbarium 15 ou 30 ans.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris, le 30 juin 2023, un arrêté fixant le Règlement du cimetière communal pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> août 2023

Mme le Maire propose les tarifs suivants :

CIMETIÈRE	Concessions			
	30 ans		50 ans	
Dimensions	prix au m <sup>2</sup>	Total	prix au m <sup>2</sup>	Total
3 m <sup>2</sup> (3 m X 1m) - 2 places	50 €	150 €	70 €	210 €
6 m <sup>2</sup> (3 m X 2 m) - 4 places	50 €	300 €	70 €	420 €
9 m <sup>2</sup> (3 m X 3 m) - 6 places	50 €	450 €	70 €	630 €

COLUMBARIUM	Concessions	
	15 ans	30 ans
1 pétale (1 à 4 urnes)	100 €	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> août 2023,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour signer les documents afférents à cette décision.

*Certifié conforme par Mme le Maire.*

Le Maire,  
Valérie ARNAVON

